

ORIENTER DES PUBLICS VERS UN GEIQ :

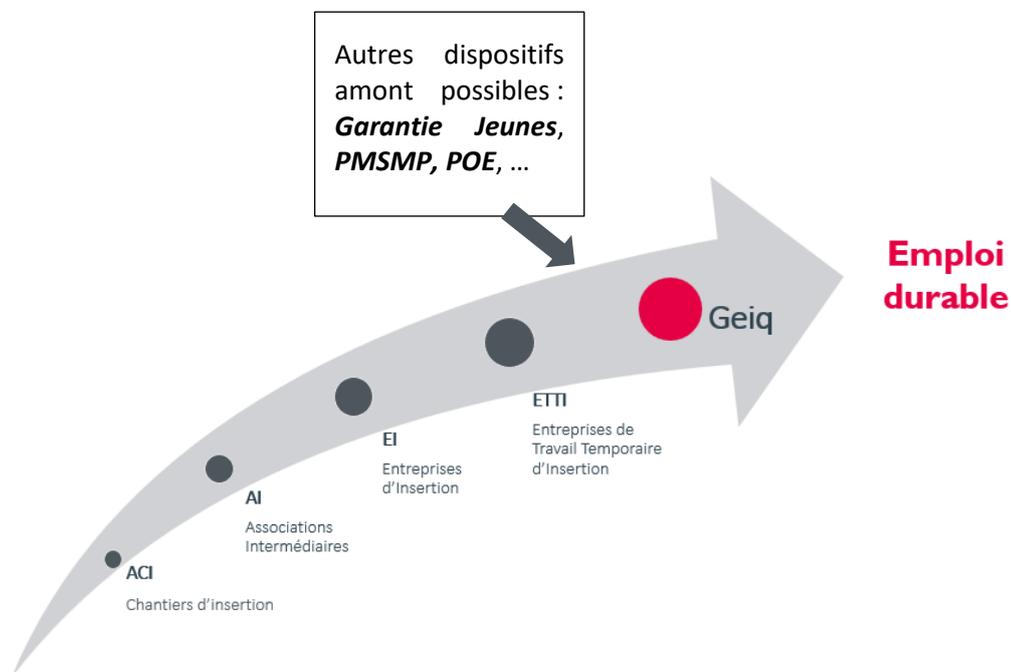
Fiche à destination des prescripteurs de l'Emploi

Qu'est-ce qu'un Geiq ?

Le GEIQ, Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification, est une association dont la vocation est de regrouper des entreprises qui, pour résoudre leurs problèmes structurels de recrutement, parient sur le potentiel de personnes en difficulté d'accès à un emploi. C'est :

- **Un outil d'entreprises au service des entreprises** pour résoudre leurs problèmes structurels de recrutement
- **Un outil de qualification et d'accès à l'emploi durable pour les publics éloignés de l'emploi**, tels que les jeunes sans qualification ou les chômeurs longue durée

« Le Geiq est la **dernière marche de l'escalier de l'insertion** vers l'emploi durable en entreprise. »



Qu'est-ce qu'une prescription de candidat adaptée à un Geiq ?

- ✓ Le Geiq est un employeur : *adresser un candidat au Geiq est un placement de public en emploi*
- ✓ Le Geiq n'est pas une structure de l'IAE : *il n'est pas nécessaire de disposer d'un agrément de Pôle Emploi pour adresser un candidat au Geiq*
- ✓ Le Geiq met en place des parcours de formation : *il n'est pas nécessaire que le candidat adressé au Geiq soit préalablement formé au poste visé*
- ✓ Le Geiq met en place des actions d'accompagnement socio-professionnel : *le candidat adressé au Geiq peut être accompagné par le Geiq ou ses partenaires dans la résolution de problématiques identifiées et ciblées (mobilité, logement ...)*
- ✓ Le Geiq positionne les candidats en milieu ordinaire de travail : *le candidat adressé au Geiq doit être en mesure de se conformer aux codes et règles de l'entreprise, au même titre que tout autre salarié (respect des horaires, des consignes etc.)*
- ✓ Le dispositif Geiq, tel qu'inscrit dans le code du travail, est prioritairement destiné aux dix catégories de public suivantes :
 - personnes éloignées du marché du travail (> 1 an) ;
 - bénéficiaires de minima sociaux;
 - personnes bénéficiant ou sortant d'un dispositif d'insertion (CIVIS, PLIE, SIAE, CUI, EA...);
 - personnes en situation de handicap;
 - personnes issues de quartiers ou zones prioritaires ;
 - demandeurs d'emploi de 45 ans et plus ;
 - personnes sortant de prison ou sous-main de justice;
 - jeunes de moins de 26 ans sans qualification ;
 - personnes en reconversion professionnelle contrainte ;
 - travailleurs bénéficiant du statut de la protection internationale.
- ✓ Des questions ?

En cas de doute sur un candidat à adresser au Geiq, sur les prescriptions adaptées aux Geiq, les correspondants au sein des Geiq de votre territoire peuvent répondre à vos questions. Un lien de proximité entre votre correspondant Geiq et vous, en tant que prescripteur Emploi, permettra une meilleure connaissance mutuelle et la mise en place de parcours adaptés pour les publics visés.

Quels sont les Geiq de votre territoire ? Qui contacter ?

Rendez-vous sur le site internet de la fédération : www.lesgeiq.fr/